

# LA BANQUE POSTALE

*Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance*  
*au capital de 2 342 454 090 euros*  
*Siège social : 34 rue de la Fédération, 75015 Paris*  
*RCS Paris : 421 100 645*

## DELIBERATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 25 JANVIER 2006

Le 25 janvier 2006 à 9 heures 30, le Conseil de Surveillance de La Banque Postale s'est réuni au siège social 34, rue de la Fédération 75015 Paris sur convocation de son Président.

Sont présents et ont émarginé la feuille de présence,

- Monsieur Jean-Paul Bailly, Président
- Monsieur Marc-André Feffer, Vice-Président
- Monsieur Gérard Barbot,
- Monsieur Didier Brune,
- La Poste, représentée par Monsieur Georges Lefebvre,
- Monsieur Sylvain Lemoyne de Forges,
- Monsieur Didier Negiar.

Absents, excusés,

- Monsieur Paul-Marie Chavanne,  
ayant donné pouvoir à Monsieur Marc-André Feffer.
- Monsieur Nicolas Duhamel,  
ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul Bailly

Grefe du Tribunal de  
 Commerce de Paris

I (M) R

11 JAN. 2006

N° DE DÉPOT 33166

Assistent également à la réunion :

- Monsieur Didier Ribadeau-Dumas,
- Monsieur Patrick Werner, Président du Directoire,
- Monsieur Philippe Bajou, Membre du Directoire,
- Monsieur Michaël Bourgeois et Monsieur Jean-Baptiste Denizot représentant du Comité d'Entreprise.

Monsieur Bernard de Marnhac assume les fonctions de Secrétaire.

**Le Président** constate que le Conseil réunit la présence effective de plus de la moitié de ses membres et que, par conséquent, il peut valablement délibérer.

**Le Président** informe qu'il a reçu la démission de Philippe Lazare, membre du Conseil de Surveillance qui est appelé à de nouvelles fonctions au sein de La Poste Grand Public. Il rappelle que c'est au titre d'une règle qui avait fixé une incompatibilité entre la présence au Conseil de surveillance de personnalités et leur action au sein du Groupe La Poste dans des activités du réseau qui sont étroitement en relation avec la Banque.

**Le Président** accueille, ensuite, Monsieur Didier NEGIAR, Directeur des Achats, du Contrôle des Coûts et du service d'information du Groupe auprès de Marc-André Feffer, dont la cooptation figure à l'ordre du jour. Il propose, alors, d'avancer ce point 6 de l'ordre du jour afin que Didier Negiar puisse participer de manière active au Conseil d'aujourd'hui.

**Le Président** rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil de Surveillance du 16 décembre 2005,
2. Présentation du business plan,
3. Présentation du budget 2006,
4. Présentation des limites,
5. Approbation des règlements intérieurs du Conseil de Surveillance et de ses comités,
6. Démission et cooptation d'un membre du Conseil de Surveillance,
7. Questions diverses.

## **6. Démission et cooptation d'un membre du Conseil de Surveillance**

**Le Président** ayant rappelé les raisons qui ont conduit à accepter la démission de Philippe Lazare reçue le 17 janvier 2006, propose de coopter en remplacement Didier Négier, qui du fait de son parcours professionnel, a une qualification toute particulière puisque avant de rejoindre La Poste, il a été un très fin connaisseur du monde bancaire.

*Le Conseil de Surveillance prend acte de la démission de Monsieur Philippe Lazare en date du 17 janvier 2006 et décide de procéder à la nomination par cooptation de Monsieur Didier Négier au Conseil de Surveillance.*

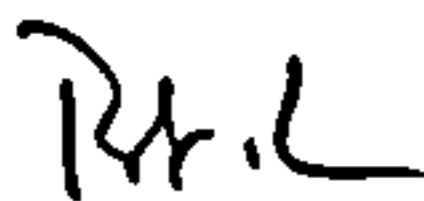
*→ Après en avoir délibéré, le Conseil de Surveillance, usant des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article L 225-78 du Code de Commerce et l'article 22 des statuts, coopte Monsieur Didier Négier en qualité de nouveau membre du Conseil de Surveillance en remplacement, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes clos le 31.12.2010.*

*Conformément à la Loi et aux statuts, cette nomination faite à titre provisoire sera soumise à ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.*

*La délibération est adoptée à l'unanimité, Didier Négier ne prenant pas part au vote.*

.....

Copie certifiée conforme le 23 mars 2006



~~Patrick Werner~~  
Président du Directoire